

CONSEIL DE QUARTIER « PLATEAU/FORT/FONTAINE DE VILLIERS »

Mercredi 30 novembre 2016

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie

Présidente : Catherine CHICHEPORTICHE

Co-président : Olivier TRAYAUX

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS) – Nathalie BARISIEN (secrétaire de séance)

Collège des habitants

Présents : M. JOSPIN, S. JULOU, A. MENARD, D. MORAND, A. CATINAUD

Absents excusés : G. COIA, M. DEBORD

Collège des institutionnels

Présents : S. GIROD, ML. JAGOURY, M. KIRCHHOFFER, F. ROCHEREAU

Absents excusés : R. GRACIA, C. KOMANIECKI, C. SIGNORET

Invités

Anne-Marie BOURDINAUD – Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et du Numérique

Une personne dans le public

Ordre du jour

- Avancée sur le projet de réaménagement du centre-ville
- Projet d'agrandissement de l'accueil de loisirs du Parc
- Etude projet Halle du Fort
- Point sur le projet immobilier CFD Les Villas du Fort

- Point sur les travaux pistes cyclables
- Renforcement du réseau haute tension ERDF
- Retour groupe de travail Circulation
- Calendrier Autolib'
- Questions diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Avancée sur le projet de réaménagement du centre-ville C. ABRAHAM</p>	<p><u>Rappel du projet</u> : 350 logements nouveaux, 5 000 m² de surfaces commerciales nouvelles, 820 places de stationnement public en centre-ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attribution de la concession d'aménagement de la zone d'aménagement concertée à SADEV 94 votée à l'unanimité par le Conseil municipal du 17 octobre 2016. L'offre de SADEV 94 ayant répondu aux critères définis tant en matière d'opération d'aménagement, de qualité de l'organisation, qu'en termes d'approche environnementale. - Il convient de noter que l'offre de SADEV 94 ne nécessite pas la participation financière de la Ville évaluée à 500 000 € pour équilibrer le budget prévisionnel de l'opération. <p><u>Présentation du phasage prévisionnel des travaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ères} phases : travaux relatifs à la création d'un parking souterrain devant l'espace Jean-Marie Poirier. Démarrage fin 2017 - livraison mai 2019. Des fouilles archéologiques nécessiteront la fermeture momentanée du parking actuel en décembre 2017, avant travaux. Démarrage des travaux du parvis du château fin 2018 pour une livraison fin 2019. Le parking situé derrière le château permettra de relocaliser le stationnement des véhicules pendant ces deux périodes. • Phases successives : construction du premier immeuble place Nationale, pour relocaliser la Poste. Démarrage travaux 2019 - livraison 2021. Construction de l'immeuble situé sur l'îlot de la Poste simultanément aux travaux de l'espace public à l'entrée du marché. Démarrage des travaux 2021 – livraison 1^{er} trimestre 2023. Construction des autres bâtiments autour du marché : démarrage travaux à compter de 2020 pour une livraison en 2021 et 2024. Les travaux du marché sont prévus en 2023/2024. Le flux d'entrée et sortie du marché, l'approvisionnement de celui-ci sont encore en réflexion afin d'anticiper les problèmes de circulation que cela va engendrer. • Dernière phase : construction du dernier projet immobilier situé à l'angle de la Médiathèque et rue des Fontaines – démarrage en 2024 et livraison en 2026. <p>Echanges et concertation pendant toute la période des travaux avec les commerçants, les habitants ainsi qu'en Conseils de quartier.</p> <p>Le choix des promoteurs se fera entre SADEV 94 et la Ville.</p>

	<p><u>Rénovation du Bourg ancien</u> Opération de rénovation de la place de l'Église et des rues pavées (actuellement en étude). L'objectif du réaménagement du bourg ancien consiste à redynamiser le secteur, de faire cohabiter véhicules, piétons et cyclistes et de renforcer le déplacement à pied. Un dossier de demande de subvention à la Région est en cours de finalisation pour un démarrage des travaux en 2018.</p> <p>Mr Morand manifeste une certaine inquiétude concernant la circulation des bus et des voitures, la saturation des parkings au regard des logements qui vont être créés.</p> <p>Mr Abraham répond que le projet consiste également à créer suffisamment de places de stationnement à savoir 820 places de stationnement public et 535 places de stationnement privé. Chaque nouveau logement possède une place de parking privé en sous-sol. Les commerçants auront également du stationnement privatif. La réalisation d'un plan de stationnement 30 minutes permettra une meilleure rotation des stationnements des véhicules. Cela nécessitera également un changement de comportement de l'utilisateur. Il précise, par ailleurs, que l'étude du bureau CDVIA a démontré la baisse de motorisation.</p> <p>Mr Catinaud s'interroge sur le réaménagement de l'esplanade du Château et l'accueil des forains après travaux. Il demande quelles sont les solutions envisagées.</p> <p>Mr Abraham indique effectivement que le parvis du château sera aménagé en jardin. Néanmoins, du stationnement sera maintenu de part et d'autre soit 15 places côté Orangerie et 70 places à proximité de la résidence Côté Château. Concernant les forains, plusieurs pistes sont en réflexion. Un travail collaboratif doit être engagé pour trouver des emprises.</p> <p>Le parking situé derrière le château restera quant à lui dédié aux commerçants avec un parking relooké, matérialisé et ouvert.</p> <p>Mr Kirchhoffer craint la mise en paiement des parkings à terme. Mr Abraham répond qu'une réflexion est en effet engagée à ce sujet car il conviendra de gérer plus de places en souterrain avec un niveau de qualité attendu par la population.</p>
<p>Projet d'agrandissement de l'accueil de loisirs du Parc C. ABRAHAM</p>	<p>Le centre de loisirs était équipé de bâtiments « algeco » vétustes qui ne permettait plus d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions. Cette difficulté s'est accrue depuis la mise en place des nouveaux rythmes scolaires avec une augmentation importante des effectifs le mercredi. La Ville a donc souhaité construire un nouveau bâtiment d'une surface d'environ 650m² avec des aménagements extérieurs tournés vers des projets d'activités sur le thème de la biodiversité.</p> <p>Coût prévisionnel : environ 1 700 000 €</p>

	<p>Le centre de loisirs s'est équipé en 2015 d'un self. En 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression des algecos à terme, - Construction d'un nouveau bâtiment, - Aménagement paysager, - Réaménagement des aires de jeux qui pourraient à terme s'ouvrir à tous les enfants de Sucy les weekends. <p>Le chantier voirie/réseaux a démarré, la clôture du chantier est en place. Le projet a été présenté aux riverains qui ont demandé le recul du bâtiment et un paysagement renforcé au niveau de la clôture privative. Ce qui a été fait. Démarrage des travaux : fin décembre 2016 – Livraison prévue à la rentrée scolaire septembre 2017.</p> <p>Il est à noter que le centre ne sera pas fermé pendant l'été 2017 s'agissant d'un chantier en site occupé. Les algecos seront donc utilisés pendant les mois à venir pour éviter la fermeture de l'accueil de loisirs.</p>
<p>Etude sur le projet Halle du Fort C. CHICHEPORTICHE C. ABRAHAM</p>	<p>Mme Chicheportiche rappelle le contexte : une halle occupée parfois par des jeunes, usage de skates, danses et marchés improvisés par des adultes, nuisances sonores pour les riverains. L'objet de la demande consistait à traiter les problématiques de nuisances sonores et occupations diverses.</p> <p>Mme Chicheportiche avait suggéré en premier lieu d'organiser un groupe de travail avec les membres du Conseil de quartier, puis dans un second temps, Madame le Maire a rencontré des associations AMAP et GAEL qui ont pour objectif le maintien d'une agriculture paysanne et qui offrent des services d'achat éthique local de produits frais et bio du producteur au consommateur. Elles recherchent un lieu pour diffuser leurs produits. La mairie a pensé que la halle du Fort pourrait les accueillir. Il a été demandé que le projet soit confié à l'architecte de la Ville.</p> <p>Une esquisse est présentée permettant de maintenir l'image d'une halle esthétique avec un traitement végétal équilibré de part et d'autre de la halle évitant les tags, la création d'un bloc sanitaire et un local technique. La halle serait refermée par des grilles réalisables par les services municipaux empêchant l'occupation non souhaitée. Cette opération sera inscrite au budget 2017.</p> <p>Le projet est bien accueilli par les membres du Conseil de quartier et pourrait être étendu à d'autres associations ou commerçants.</p> <p>Il est souligné par un membre du Conseil qu'il n'y a aucun endroit dédié aux rassemblements des jeunes. Il serait peut être utile de prévoir des espaces avec des équipements de type pique-nique et éclairage éloignés publics des zones d'habitation.</p>

<p>Point sur le projet immobilier Les Villas du Fort (CFD) C. ABRAHAM</p>	<p>Après le rejet d'un recours au contentieux d'une habitante du quartier, le Tribunal administratif a donné raison à la Ville et la commercialisation du programme a pu reprendre en novembre dernier.</p> <p>Ce projet de 75 logements, en R+2, noyé dans la verdure, débutera au printemps 2017 pour une durée de 20 à 24 mois. Pour chaque logement, une place de parking privative est prévue en sous-sol. 15 logements ont été vendus à ce jour.</p> <p>Encore des inquiétudes concernant le parking qui paraît peu dimensionné. Mr Abraham fait remarquer qu'il n'y a pas de saturation de stationnement à l'extérieur sur l'avenue du Fort le long de la résidence.</p> <p>Des nuisances sont à prévoir au démarrage du chantier notamment au moment du terrassement mais la Ville sera attentive pour que le chantier se déroule avec un minimum de contraintes.</p>
<p>Point sur les pistes cyclables AM BOURDINEAU</p>	<p>Présentation des aménagements réalisés par la Ville en août 2016 concernant la piste cyclable longeant la rue Halévy dédiée aux cyclistes et piétons.</p> <p>Présentation de la création d'une piste cyclable reliant le Fort au centre-ville. La Ville a sollicité auprès du Département des modifications de l'itinéraire traversant le centre-ville entre l'avenue Charles de Gaulle et la promenade Garciot. Cette modification a essentiellement pour objectif de desservir mieux les établissements scolaires, aussi bien pour les cyclistes que pour les piétons.</p> <p>Concernant la traversée de l'avenue Winston Churchill, l'aménagement de sécurité prévu permettra de casser la vitesse des automobilistes. Un passage surélevé au niveau du carrefour Halévy/Churchill est envisagé pour protéger la traversée des piétons et des cycles. Le revêtement final n'est pas encore défini.</p> <p>La commune a sollicité des subventions auprès du département et de la région. Si les subventions sont accordées, le démarrage des travaux devrait être engagé très rapidement.</p>
<p>Renforcement du réseau haute tension ERDF à l'échelle du Département AM. BOURDINAUD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement du réseau haute tension entre la rue de Noiseau, la Ville de Boissy Saint Léger, Saint-Gobain SGB et les ateliers RATP. Début des travaux sous voirie ou sous trottoir à la charge d'ERDF étalés de novembre 2016 à fin été 2017. - Renforcement du réseau haute tension RD111 et rue du Moulin Bateau. <p>Un certain nombre des membres du Conseil exprime leur incompréhension quant à l'incapacité à coordonner les travaux ERDF avec ceux de la Ville.</p>
<p>Retour groupe de travail Circulation C. CHICHEPORTICHE</p>	<p>Depuis la matérialisation du parking de la boulangerie du Plateau et des places de stationnement de la rue de Boissy, il est à noter l'amélioration du stationnement dans le secteur.</p> <p>En raison de la dangerosité des axes routiers, des nuisances et des tensions des riverains, un groupe de travail « Plateau » s'est réuni. Cette rencontre avait pour objectif l'étude de comptage de la circulation effectué par le cabinet CDVIA au carrefour du Plateau, rue Gabriel Péri, rue du Tilleul, rue de Boissy. Le comptage a été effectué et</p>

	<p>rendu au groupe de travail. Deux axes de proposition ont été retenus : rue Gabriel Péri et rue du Moulin à Vent.</p> <p>Il a été proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La matérialisation de places de stationnement dans la rue Gabriel Péri afin d'inciter les personnes à se garer lorsqu'ils se rendent à la boulangerie ou au restaurant et afin d'éviter des problèmes de croisement de véhicules. - La mise en sens unique de la rue A. Sarrault vers la rue de Boissy. <p>Ces propositions ne sont pas définitives et feront l'objet de concertation avec les riverains. Un test sera réalisé sur une période de 6 mois suivi d'un retour d'expérience.</p> <p>Concernant la rue du Moulin à Vent, les services de la ville proposent de demander au Département de mettre un plateau surélevé sur la rue de la Queue-en-Brie et partie dans la rue du Moulin à Vent afin de protéger les trottoirs pour les piétons, de permettre la traversée sécurisée en bout de la rue du Moulin à Vent, et de ralentir les automobilistes arrivant de Noiseau et qui tournent à droite dans la rue sans réduire la vitesse.</p> <p>En ce qui concerne le stationnement sur trottoirs de la rue du Moulin à Vent, Mr Trayaux s'est rapproché des associations sportives afin de communiquer sur le constat fait. Un courrier leur a été adressé en leur rappelant les règles du Code de la route. La police municipale est par ailleurs très présente sur le terrain afin de verbaliser les stationnements non réglementaires.</p> <p>Mr Kirchhoffer fait remarquer que les trottoirs de la rue de la Queue-en-Brie, côté riverains, sont assez larges pour envisager une matérialisation de places de stationnement, ce qui serait moins coûteux que la solution proposée. Il ajoute également que l'aménagement effectué au carrefour A. Dru et rue de Boissy n'est pas concluant en termes de fluidité mais cela a permis toutefois le ralentissement des véhicules et la baisse de la vitesse.</p> <p>Mr Rochereau poursuit en signalant que depuis l'interdiction de la circulation aux poids lourds sur Ormesson, cela a généré des nuisances aux sucyciens.</p> <p>Mme Bourdineau indique qu'un point pourrait être fait avec le Département à ce sujet.</p>
<p>Calendrier Autolib' C. ABRAHAM</p>	<p>Le démarrage des travaux était prévu aux alentours de juin 2016, les services techniques avaient déjà engagés des travaux, et des essais véhicules et expositions multiples avaient été effectués. Toutefois, Autolib' a fait savoir qu'il rencontrait des difficultés avec son délégataire. Ce qui a provoqué l'arrêt total de tous les chantiers. Madame le Maire est aujourd'hui en attente d'un rendez-vous afin que la métropole Autolib' explique la situation et apporte des précisions sachant qu'une convention avait été signée entre la Ville et le syndicat mixte Autolib'.</p>

Informations diverses

Signalement du problème du ramassage du verre encore très compliqué. Mme Chicheportiche va remonter l'information auprès du Territoire en charge de la collecte des ordures ménagères.

Demande la mise en ligne du calendrier 2017 des collectes. Information à relayer au Territoire.

Mme Chicheportiche lève la séance en proposant qu'un point soit fait sur ce sujet pour le prochain Conseil de quartier.